



R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 13 octobre 2022.

PRESENTS : M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - Mme VIAL Marjorie - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - M. VANDEVOIR Marc - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme BAUMLE Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELOT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 28
Pouvoirs : 1
Quorum : 15

Secrétaire de séance :
Virginie DELEAU

PROCURATIONS : M. PIGNOL Claude à Mme BONTOUX Jocelyne

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_49_2022

Objet : Création d'un poste et modification du tableau des emplois permanents de la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'évolution des missions de la ville de Roquefort-La Bédoule et de son organisation, Monsieur le Maire propose une modification du tableau des effectifs.

Il convient d'actualiser le tableau des emplois en fonction :

- Des avancements de grades au choix ou suite à une réussite d'un examen professionnel,
- Des avancements de grade au titre de la promotion interne suite aux orientations déterminées par les lignes directrices de gestion,

Et de créer un poste de chargé(e) de mission juridique

Chargé(e) de mission « juridique, pôle moyens généraux »

Missions principales :

- ✓ Conseiller les services et les alerter sur les risques juridiques,
- ✓ Anticiper et analyser l'impact des évolutions juridiques pour la collectivité,
- ✓ Accompagner les services dans l'élaboration des actes administratifs,
- ✓ Vérifier la validité juridique des actes administratifs, conventions & contrats et outils de communication
- ✓ Sensibiliser les services sur les risques encourus par la collectivité,
- ✓ Participer à la validité juridique du positionnement éditorial de la communication (contenus, diffusion) sur les réseaux sociaux, dans la presse, dans le bulletin municipal, de la collectivité, le

- cas échéant,
- ✓ Participer à l'organisation des circuits de collecte d'information internes,
 - ✓ Participer à la gestion et à la coordination des opérations électorales,
 - ✓ Participer à la préparation du conseil municipal (de la convocation au procès-verbal de séance)
 - ✓ Assurer la vérification, la relecture, la mise en page, le suivi et la télétransmission des délibérations et décisions municipales de tous les services.

L'ensemble des missions dévolues à ce poste est détaillé dans la fiche de poste.

- ✓ Niveau de recrutement : catégorie B – fonctionnaire ou contractuel
- ✓ Niveau de rémunération : Rédacteur territorial
- ✓ Diplôme : niveau IV avec expérience ou niveau III
- ✓ Durée hebdomadaire : 35 heures

Considérant que dans l'hypothèse où les appels à candidatures statutaires demeureraient infructueux malgré l'ensemble des démarches effectuées ou en cours, notamment en l'absence de candidatures, il serait alors indispensable, en raison des besoins des services, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le statut, de recourir au recrutement de personnel contractuel, dans le cadre des articles 3-3-2 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

VU les lignes directrices de gestion,

VU l'avis du Comité Technique,

VU le tableau des effectifs de la commune,

DECIDE de créer un poste de Chargé(e) de mission juridique,

DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs,

DECIDE que la dépense sera inscrite au Chapitre 012 du budget prévisionnel 2023,

AUTORISE les avancements de grade et les recrutements en cas de besoin conformément aux dispositions citées ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 25 octobre 2022.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20221025-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-10-2022

Publication le : 25-10-2022



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

